



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.06.2003 Bulletin 2003/26

(51) Int Cl.7: **D04B 1/18**

(21) Numéro de dépôt: **02356229.1**

(22) Date de dépôt: **15.11.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Richard, Dominique**
43110 Aurec/Loire (FR)
• **Christmann, Gérard**
42400 Saint Chamound (FR)

(30) Priorité: **21.12.2001 FR 0117050**

(74) Mandataire: **Bratel, Gérard et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU,
12, rue Boileau,
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

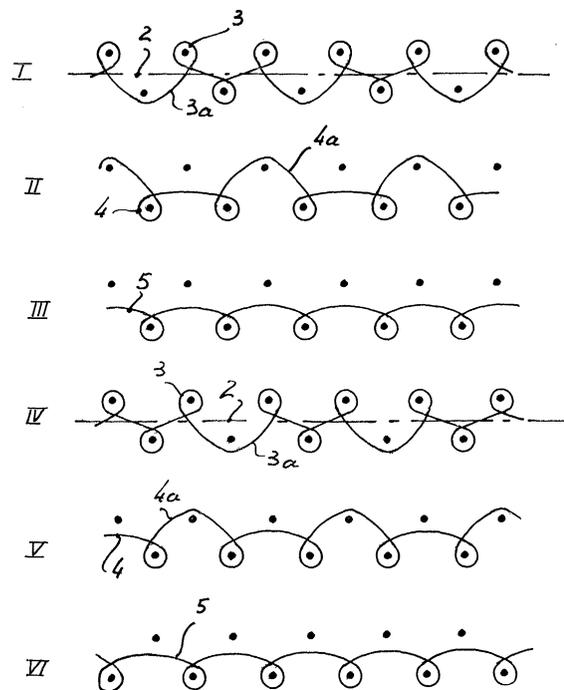
(71) Demandeur: **RICHARD FRERES S.A.**
42530 Saint Genest Lerpt (FR)

(54) **Tricot double face pour article envelopment une partie du corps**

(57) Ce tricot comprend :

- une première rangée (I) combinant une trame (2), en gomme guipée coton, et une côte 1/1 avec charge 1/2 sur fonture avant (3a), réalisée avec un fil en coton (3),
- une seconde rangée (II) en jersey avant avec charge (4a) sur fonture arrière, réalisée avec fil en élasthanne guipé (4),
- une troisième rangée (III) en jersey avant avec un fil (5) en polyamide,
- une quatrième rangée (IV) combinant une trame (2), en gomme guipée, et une côte 1/1 avec charge 1/2 sur fonture avant (3a), réalisée avec un fil en coton (3) et décalée d'une aiguille par rapport à la première rangée (I),
- et des rangées (V et VI), de mêmes mailles et de mêmes fils que les rangées II et III, mais avec décalage d'une aiguille.

FIG. UNIQUE



Description

[0001] L'invention est relative à un tricot double face pour article enveloppant une partie du corps.

[0002] Les articles, qui enveloppent localement une partie du corps ou d'un membre pour exercer sur cette partie une action de contention, ou de maintien thermique, présentent l'inconvénient, lorsque le porteur pratique un sport, et de manière générale, exerce un effort, de s'imprégner de sueur et de ne pas l'évacuer assez rapidement. Il en résulte que, au lieu du confort attendu, la partie enveloppée est entourée par un tricot humide dont le port est très inconfortable.

[0003] Cet inconvénient se rencontre d'autant plus souvent que ce type d'article est réalisé dans des fibres synthétiques, et notamment plastiques, n'ayant aucune faculté hydrofuge.

[0004] La présente invention a pour objet de fournir un tricot double face qui remédie à ces inconvénients.

[0005] A cet effet, le tricot selon l'invention, réalisé sur un métier rectiligne ou circulaire à double fonture et à mailles cueillies comprend :

- une première rangée I combinant une trame, en gomme guipée, et une côte 1/1 avec charge 1/2 sur fonture avant, réalisée avec un fil en coton,
- une seconde rangée II en jersey avant avec charge sur fonture arrière, réalisée en fil en élasthanne guipé,
- une troisième rangée III en jersey avant avec un fil en polyamide, guipé ou non,
- une quatrième rangée IV combinant une trame en gomme guipée, et une côte 1/1 avec charge 1/2 sur fonture avant, réalisée avec un fil en coton et décalée d'une aiguille par rapport à la première rangée,
- et des rangées V et VI, de mêmes mailles et de mêmes fils que les rangées II et III, mais avec décalage d'une aiguille.

[0006] Grâce à cette structure, le tricot est équilibré et ne roule pas, comme le font généralement les jerseys utilisés pour confectionner les articles de maintien tels que genouillère, chevillère, coudière, ... ce qui facilite la fabrication et l'utilisation ultérieure du produit.

[0007] De plus, et il s'agit là de l'avantage essentiel, les fils de coton formant la nappe arrière venant en contact avec la peau absorbent bien la sueur et l'amènent dans la nappe avant et extérieur qui, par sa forme en nid d'abeilles, favorisent l'évaporation de la sueur, alors que, par sa réalisation en polyamide, cette nappe aurait tendance à présenter un comportement hydrophobe.

[0008] Enfin, la présence de coton sur la face arrière du tricot, qui est celle intérieure de l'article, procure un contact plus agréable que celui de la face avant en polyamide.

[0009] L'invention sera mieux comprise à l'aide de l'unique figure annexée représentant le graphique de liage du tricot selon l'invention.

[0010] Ce tricot est réalisé sur un métier rectiligne ou circulaire à double fonture et à mailles cueillies suivant une carte de liage se reproduisant toutes les 6 chutes.

[0011] La chute I, correspondant à la première rangée, combine :

- une gomme guipée 2 passée en trame
- et une maille réalisée avec un fil 3 en coton formant une côte 1/1 avec une charge 1/2 sur la fonture avant, comme montré en 3a.

[0012] Pour la chute II formant la deuxième rangée, le fil 4 utilisé est un fil élastique, et par exemple en élasthanne guipé, formant une rangée en jersey avant avec charge sur fonture arrière, comme montré en 4a. On notera que cette charge est décalée d'une aiguille par rapport à la charge avant de la rangée 1.

[0013] La chute III, réalisant la troisième rangée, utilise un fil 5 en polyamide ou polyester, formant un jersey avant.

[0014] La chute IV est similaire à celle I dans la mesure où elle combine, en trame, un fil 2 en gomme guipée, et un fil 3 en coton formant une côte 1/1 avec charge 1/2 sur fonture avant, mais se différencie de la chute I par un décalage d'une aiguille.

[0015] Il en est de même pour les chutes V et VI qui mettent en oeuvre les mêmes fils, respectivement 4 et 5, formant les mêmes mailles que les chutes II et III, mais avec décalage d'une aiguille.

[0016] Le tricot, ainsi obtenu, présente l'avantage de posséder une face arrière, venant en contact avec la peau de l'utilisateur, réalisée dans un matériau hydrophile, les fils en coton, et une face avant réalisée dans un matériau hydrophobe, de fils en polyamide ou polyester, mais en formant des motifs en nids d'abeilles qui facilitent l'évaporation de la sueur qui leur est amenée par leur liaison avec les fils de coton.

[0017] Par ailleurs, et grâce à la présence des gomes 2, mais aussi des fils élastiques en élasthanne 4, le tricot est très extensible, tant transversalement que longitudinalement et ne limite en rien les mouvements de l'articulation autour de laquelle il est disposé.

[0018] Dans une forme d'exécution particulière, ce tricot est réalisé avec une jauge anglaise de 14 aiguilles au pouce avec les fils suivants :

- fil 1, gomme ayant un titre de 3200 mètres/kilogramme, guipée 1 coton 1/80 + 2 coton 1/80,
- fil 2, fil coton 3 X 1/30
- fil 4, guipé commercialisé sous la marque LYCRA, référence LN 431.25
- fil 5 fil commercialisé sous la marque NYLON de 3 X 2/78.

Revendications

1. Tricot double face pour article enveloppant une par-

tie du corps, **caractérisé en ce qu'il** comprend :

- une première rangée (I) combinant une trame (2), en gomme guipée coton, et une côte 1/1 avec charge (3a) 1/2 sur fonture avant, réalisée avec un fil en coton (3), 5
- une seconde rangée (II) en jersey avant avec charge (4a) sur fonture arrière, réalisée en fil en élasthanne guipé (4),
- une troisième rangée (III) en jersey avant avec un fil (5) en polyamide, 10
- une quatrième rangée (IV) combinant une trame (2), en gomme guipée coton, et une côte 1/1 avec charge 1/2 sur fonture avant (3a), réalisée avec un fil en coton (3) et décalée d'une aiguille par rapport à la première rangée (I), 15
- et des rangées (V et VI), de mêmes mailles et de mêmes fils que les rangées II et III, mais avec décalage d'une aiguille. 20

25

30

35

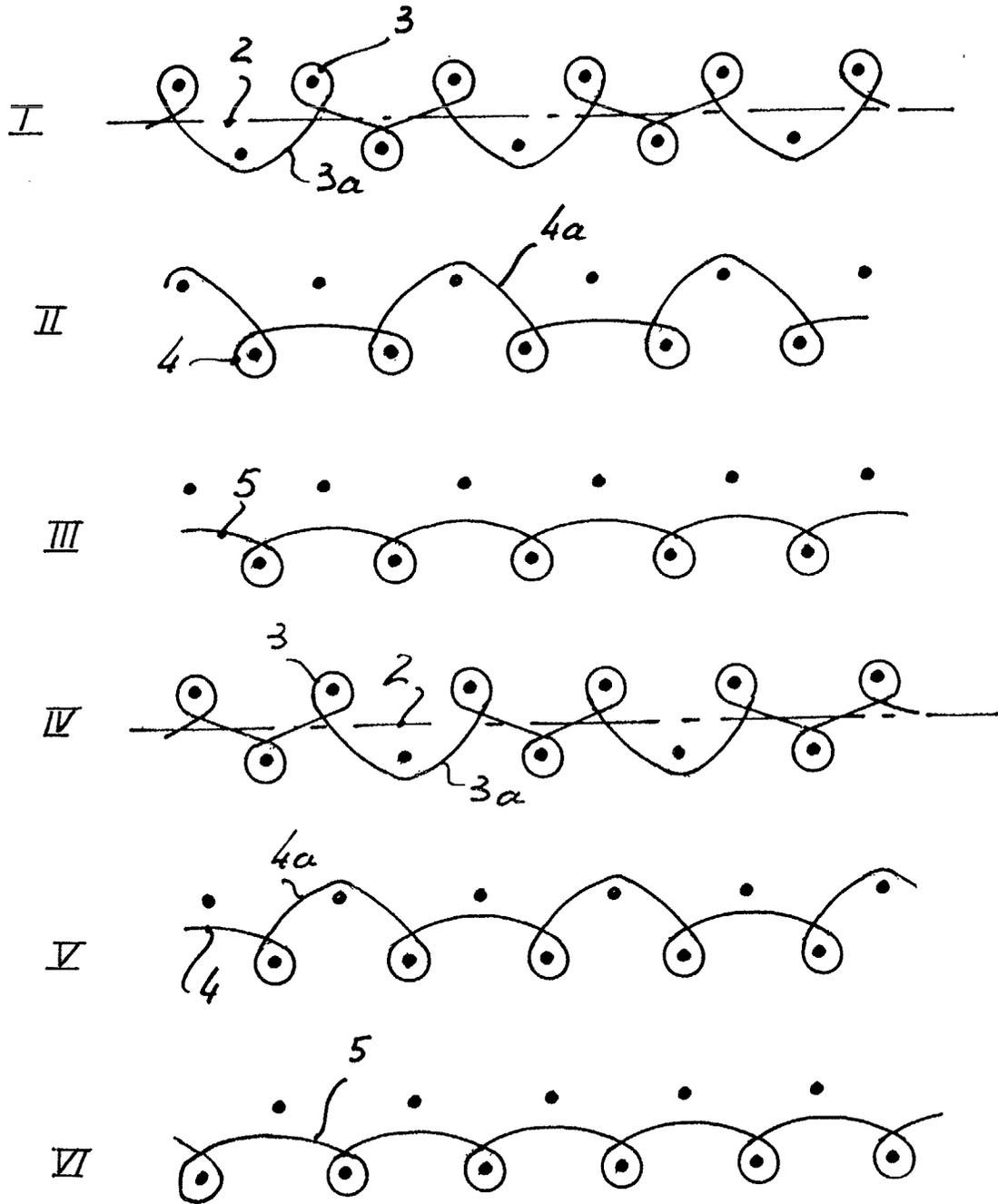
40

45

50

55

FIG. UNIQUE





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 35 6229

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	GB 2 167 459 A (SETON PROD LTD) 29 mai 1986 (1986-05-29) * page 2, ligne 7 - page 3, ligne 2; figures 1-8 * ----	1	D04B1/18
A	GB 2 224 755 A (MILLER HARNESS CO INC) 16 mai 1990 (1990-05-16) ----		
A	EP 0 431 984 A (BORGNE J LE SA) 12 juin 1991 (1991-06-12) ----		
A	GB 634 830 A (GEORGE BLACKBURN & SONS LTD; ERNEST JOHN TOWERS) 29 mars 1950 (1950-03-29) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			D04B
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	9 avril 2003	Van Gelder, P	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 35 6229

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-04-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2167459	A	29-05-1986	AU 4979185	A 22-05-1986
			DE 3540386	A1 15-05-1986
			IT 1186080	B 18-11-1987
			US 4674489	A 23-06-1987
GB 2224755	A	16-05-1990	US 5050406	A 24-09-1991
			AU 3618889	A 24-05-1990
			DE 3918318	A1 17-05-1990
			US 5119644	A 09-06-1992
EP 0431984	A	12-06-1991	FR 2653789	A1 03-05-1991
			AT 74168	T 15-04-1992
			DE 6900044	D1 30-04-1992
			EP 0431984	A1 12-06-1991
			ES 2031406	T3 01-12-1992
GB 634830	A	29-03-1950	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82